

De la corporation municipale du village de *Pembroke*, comté de *Renfrew*; demandant qu'il soit fait une exploration des chenaux sud de l'*Isle des Allumettes* avant qu'on ne fasse aucune dépense pour des travaux au chenal de la *Culbute*, dans la Rivière des *Outaouais*.

De la chambre de commerce de *Petrolia*, et de *John McMillan* et autres, de *Petrolia*; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs Insolubles de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er Septembre 1873, sans limitation de temps.

De *H. A. Nelson* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de la Banque *Victoria du Canada*.

De *J. C. Baker* et autres, du comté de *Missisquoi*; demandant que le Bill maintenant devant la Chambre pour abroger les actes imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change devienne loi.

Sur motion de *M. Bodwell*, secondée par *M. Oliver*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays, ou tous autres documents sur ce sujet.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de *M. Tremblay*, secondée par *M. Fiset*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état indiquant les quais, brise-lames, débarcadères, jetées qui appartiennent au gouvernement de la Puissance, la position respectives de ces diverses constructions, les droits de péage et autres, prélevés sur chacune, le montant que le gouvernement perçoit aussi sur chacune de ces constructions sous forme de loyer ou autrement, et les noms des locataires et occupants.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'Honorable *M. Anglin*, secondée par *M. Geoffrion*,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de tous actes passés par la législature locale du *Nouveau-Brunswick* durant sa présente session, et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur de la province, mardi, le 25 ultimo.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des Membres de cette chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

(Sept heures et demie P. M.)

Conformément à la 19e Règle de cette chambre, les ordres pour Bills Privés sont appelés.

Un Bill à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les Membres des Conseils Législatives des Provinces qui forment maintenant ou qui formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.